SYCABEL

SYNDICAT PROFESSIONNEL
DES FABRICANTS DE FILS ET CÂBLES
ÉLECTRIQUES ET DE COMMUNICATION

Au centre d'un réseau professionnel actif, le SYCABEL anime les actions collectives indispensables au développement d'un secteur industriel innovant. Ses adhérents sont fortement impliqués dans le tissu économique national et territorial (collectivités, organismes de formation…)

Ses axes stratégiques sont :

- le renforcement et la sécurisation des réseaux d'énergie
- le déploiement des réseaux de communication à haut et très haut débit
- la sécurité globale des installations du bâtiment : électrique, incendie, etc.
- les besoins nouveaux : smart grids, véhicules électriques, ENR
- les services, notamment logistiques, aux partenaires de la filière

CABLE de FRANCE

Le label de l'industrie française du câble

SYCABEL
17, rue de l'Amiral Hamelin | 75116 PARIS
Tél. : 33 (0)1 47 64 68 10 | Mail : dg@sycabel.com | **www.sycabel.com**

Une **industrie créatrice de valeur**

Face à une conjoncture économique et industrielle dégradée, le SYCABEL (Syndicat professionnel des fabricants de fils et câbles électriques et de communication) intensifie sa mobilisation pour valoriser :

- une industrie responsable et dynamique avec plus de 9 000 employés, 45 sites de production répartis sur l'ensemble du territoire et plus de 45 % de son chiffre d'affaires réalisé à l'exportation.
- l'expertise de ses adhérents et l'avantage concurrentiel que représentent pour la France leurs technologies, développées dans le respect des normes les plus exigeantes.

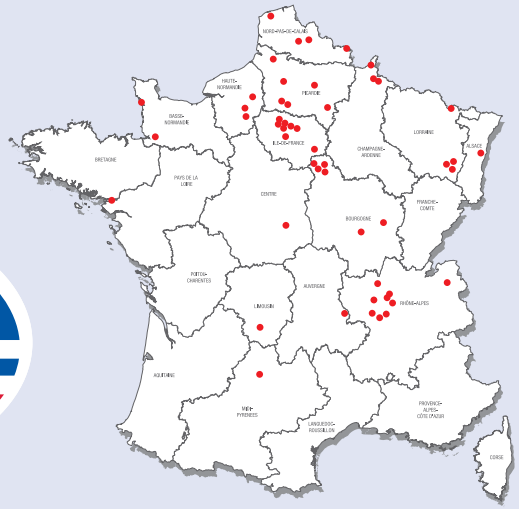

Industrie du câble en France - 2011

Un **signe de distinction**

Afin de promouvoir les bénéfices d'une production française : le savoir-faire et les compétences très spécifiques des câbliers français, ainsi que leur engagement sociétal et environnemental sans faille, le SYCABEL a créé une marque professionnelle collective déposée à l'INPI, le label « **CABLE *de* FRANCE** ».

La création du label « **CABLE *de* FRANCE** » résulte d'une réflexion menée au sein de la profession et d'une volonté partagée de signaler concrètement les produits, câbles et matériels de raccordement, fabriqués sur le sol français.

Le label a donc vocation à devenir le signe de distinction d'entreprises productrices de câbles et matériels de raccordement, créatrices de valeur en France, s'inscrivant en totale conformité avec les dispositions d'ordre juridique, normatif, social, éthique et environnemental, notamment en matière de sécurité des personnels. Il implique des relations de proximité avec les utilisateurs et la disponibilité de divers services associés.

Le label « **CABLE *de* FRANCE** » devient une référence pour les consommateurs : acheter des produits portant ce label est une preuve de confiance et un acte citoyen qui concourt à ancrer l'activité en France.

Un **dispositif simple et fiable**

Le dispositif de labellisation « **CABLE *de* FRANCE** » voulu par le SYCABEL se veut simple et fiable.

Il s'adosse sur 4 éléments :

- **un règlement d'usage**

  Il détermine l'ensemble des conditions dans lesquelles le label peut être obtenu et utilisé par les seuls adhérents du SYCABEL. Il apporte des informations complètes et précises sur ce que le SYCABEL entend par « fabrication française » des produits.
- **un formulaire de notification**

  Tout adhérent souhaitant utiliser le label doit préalablement le notifier au SYCABEL, après avoir pris connaissance de l'ensemble des dispositions du règlement et s'être engagé à s'y conformer. À cet effet, un formulaire de notification préalable est annexé au règlement d'usage.
- **une charte graphique**

  Le label « **CABLE *de* FRANCE** » est renforcé par une identité visuelle spécifique. Choisi pour sa simplicité, le logo symbolise à la fois les câbles et le matériel de raccordement. Ouverte et dynamique, sa forme suggère les flux d'énergie et de données et son code couleur l'origine française.
- **des audits**

  Après enregistrement des demandes de labellisation des adhérents, le SYCABEL pourra auditer les bénéficiaires, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un mandataire, afin de vérifier la conformité des informations transmises relatives à la traçabilité des produits et l'usage fait du label.

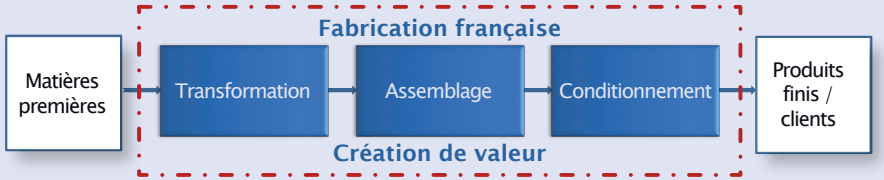

Un **gage d'excellence pour les utilisateurs**

Le label « **CABLE *de* FRANCE** » apporte la preuve que les câbles qui en sont porteurs offrent une « valeur ajoutée » : le gage de qualité des produits de fabrication française.

Il induit donc :

- une politique de R&D dynamique visant à accélérer l'innovation au service des acteurs de la filière et à accentuer le leadership technologique français, une garantie de conformité des produits aux normes en vigueur,
- une fabrication des produits dans des unités de production dont les procédés sont optimisés en adéquation avec les impératifs réglementaires (certification ISO 9001 et ISO 14001),
- une stratégie « Qualité » partagée par tous au sein des entreprises, inscrite dans une démarche d'amélioration continue et visant à la satisfaction des clients, la santé et la sécurité des personnes, la maîtrise des consommations et des stocks, la qualité de la production.